



## COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 27 mai 2019

**Président :** François LOPEZ (présent)

**Vice-Président :** Arsène MEYER (présent)

**Secrétaire :** Sylvie PLATROZ, Monique HABARY

**Représentant des clubs et analyse des cartons :** HERVE BAUDOUX

**Membres du CD :** Martine GRANOTTIER - Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

**Représentants des commissions :** Sylvain RICHARD (Technique) - Thierry PESTRITTO (PAC), - Patrice ECHINARD (Dispositif Etoile)

### ➡ RECEPTION

Reçu courrier de **Monsieur ROYO** du club de l'**AS LYON BELLECOUR**, **Arsène MEYER Président Délégué du DLR** a répondu directement par courrier à l'intéressé

### ➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- Rencontre du 25/05/2019 – **BREVENNE GIRAUDIERE / HAUT LYONNAIS U17 D3.**

**Pour le club de BREVENNE GIRAUDIERE**, il est obligatoire de neutraliser l'arrière des cahutes des remplaçants comme écrit dans la feuille de route « Obligation des clubs » il est strictement interdit d'avoir des spectateurs sur ce périmètre neutralisé. De plus il est interdit d'avoir des spectateurs devant les mains courantes du terrain.

- Rencontre du 25/05/2019 – **AS BRON GRAND LYON / O VAULX EN VELIN U17 D3.**

**Pour le club de O VAULX EN VELIN**, l'arbitre de touche bénévole de votre club doit rester à sa fonction plutôt que de choisir de s'asseoir.

- Rencontre du 25/05/2019 – **AM.S. DES CHEMINOTS DE ST PRIEST / GS CHASSE S/RHONE Séniors D5.**

**Pour le club AM.S. CHEMINOTS DE ST PRIEST**, Il est obligatoire dans cette catégorie séniors d'avoir deux délégués clairement identifiés avec une chasuble « PREVENTION ».

Par ailleurs un enfant accompagné de son papa sont assis sur le banc de touche de votre équipe. Il est strictement interdit que des personnes non inscrites sur la feuille de match se trouvent assises sur le banc des remplaçants.

**Pour le club GS CHASSE SUR RHONE**, deux spectateurs identifiés de votre club et non inscrites sur la feuille de match sont assises sur le banc de touche visiteur. Il est strictement interdit que des personnes non inscrites sur la feuille de match se trouve assis sur le banc des remplaçants.

Rencontre du 26/05/2019 – **COMORIENS / ASVEL Séniors D4.**

**Pour le club COMORIENS**, aucun délégué de club lors de cette rencontre, nous vous rappelons qu'il est obligatoire dans cette catégorie séniors d'avoir deux délégués clairement identifiés avec une chasuble « PREVENTION ». De plus la feuille de route « Obligation des clubs » est absente sur votre stade.

Rencontre du 26/05/2019 – **ST PRIEST PORTUGAIS / GREZIEU LE MARCHE Séniors D3.**

**Pour ST PRIEST PORTUGAIS**, 1 dirigeant et 1 délégué de club fumaient à l'intérieur de la main courante pendant la rencontre, nous vous rappelons avant sanction qu'il est strictement interdit de fumer dans ce périmètre.

Rencontre du 26/05/2019 – **FEYZIN CBE / AS DIEMOZ Séniors D3.**

**Pour FEYZIN CBE**, les délégués de club doivent exercer leur fonction du début à la fin de la rencontre.

Rencontre du 25/05/2019 – **FC CHAZAY / SO GIVORS Séniors D2.**

**Pour le club FC CHAZAY**, le délégué de club doit intervenir quand une altercation est observée entre un spectateur et un joueur pour calmer les ardeurs.